



# VILLE DE VIC SUR AISNE

2, rue Brouillaud – 02290 VIC SUR AISNE

---

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du mardi 10 décembre 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie le mardi 10 décembre 2024 à 19 H 30.

**Étaient présents** : Bernard RUELLE – Yveline DELVAL – Claude LEPIGEON – Monique COHEN – Christophe BUKWA – Jean-Claude VAZEL – Laurent PETITOT – Pierre-Louis CARRIER – Armelle LEFEVRE

**Absents excusés ayant donné procuration** : Serge BERGER donne procuration à Bernard RUELLE – Johann RUELLE donne procuration à Yveline DELVAL

**Absents** : Anne-Sophie LOR – Marie-Delphine BESSON – Céline DUPONT – Virginie POULET – Nathalie PERCEPIED -

Claude LEPIGEON a été élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil Municipal actent et approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 octobre 2024.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal acceptent d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- ✓ Feu d'artifice du 13 juillet 2025

Le conseil municipal décide de mettre en place le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions) pour le personnel communal à compter de janvier 2025.

Il décide de modifier la délibération du 10 décembre 2024 relative à la tarification de la salle polyvalente en étendant la tarification du week-end aux jours fériés en semaine.

Le conseil municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025.

Il modifie à la demande des services de la Préfecture la délibération du 18/09/2024 correspondant à l'établissement du forfait communal.

Monsieur le Maire présente aux élus les dossiers de demandes de subventions DETR (Dotation des Equipements des Territoires Ruraux) et Fonds vert pour l'année 2025 qui seront à transmettre avant le 15 décembre 2024 de façon dématérialisée.

- Réfection et consolidation du mur des douves de la place de la mairie et du château
- Travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle

Le conseil municipal décide de reconduire le feu d'artifice pour l'année 2025 et accepte le devis de l'entreprise EURODROP pour un montant de 4 000.00 € TTC.

Monsieur le Maire donne lecture du diagnostic lors de l'expertise effectuée par la société « Autour de l'arbre » concernant l'état du hêtre pleureur du parc de la mairie.

L'état physiologique de l'arbre reste assez correct mais des mesures de suivi et d'un possible haubanage des branches restantes ainsi que des mesures de sécurité doivent être prises.

De nouveaux délégués ont été désignés pour siéger aux commissions suivantes :

- Syndicat de gestion du CES :

Christophe BUKWA

- SESV (Syndicat des Eaux du Soissonnais et du Valois)

Monique COHEN

La séance est levée à 22 H 06.

Le Maire,  
Bernard RUELLE

